

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Affectation de
l'excédent de
fonctionnement 2023
- Budget annexe
Centre Municipal de
Santé

N° D_26_2024 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

DATE
D'AFFICHAGE

22 mars 2024

Secrétaire de séance : M. STUTZ

•••••

L'excédent de fonctionnement 2023 du Budget annexe Centre Municipal de Santé doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2024. Le solde d'exécution d'investissement est excédentaire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

Il est proposé d'affecter cet excédent de fonctionnement de 6 289.82 € au compte 002 – Excédent antérieur reporté pour un montant de 6 289.82 €.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement 2023 du budget annexe Centre Municipal de Santé d'un montant de 6 289.82 € au Budget Primitif 2024 au compte :

➤ **002 – Excédent antérieur reporté :**
Pour un montant de 6 289.82 €.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

James CHERON